



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

soins palliatifs

Question écrite n° 31242

Texte de la question

M. Antoine Herth attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question de l'avenir des soins palliatifs. Le programme national de développement des soins palliatifs couvrant la période 2008-2012 est arrivé à échéance et il semble plus que jamais indispensable d'en mettre en œuvre un nouveau. En effet, en dépit des efforts effectués jusqu'à présent, et comme le Président de la République l'a d'ailleurs lui-même reconnu, l'offre de soins palliatifs demeure insuffisante. Or les soins palliatifs constituent un investissement nécessaire pour toute la société et c'est dans cette logique que le rapport Sicard préconisait également leur développement. Dans ce contexte, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière et notamment s'il compte initier un nouveau programme national de développement des soins palliatifs, dont l'un des principaux objectifs pourrait être de lutter contre l'inégale répartition de l'offre de soins sur le territoire et le manque d'effectifs dans les structures. Dans l'affirmative, il souhaiterait en tout état de cause que le Gouvernement en précise les orientations, les moyens qui y seront dédiés et dans quel délai il entrera en vigueur.

Texte de la réponse

Le bilan du troisième programme national de développement des soins palliatifs 2008-2012 a été présenté le 25 juin 2013 au comité national de suivi du développement des soins palliatifs et diffusé sur le site du ministère des affaires sociales et de la santé. Il en ressort que le programme a permis des avancées en matière de formation et le développement de l'offre de soins (unités de soins palliatifs, lits identifiés de soins palliatifs dans les services les plus concernés, création et renforcement des équipes mobiles de soins palliatifs). L'analyse des schémas régionaux de l'offre de soins élaborés pour les prochaines années montre que les agences régionales de santé (ARS) ont intégré les objectifs du programme et la dynamique de développement des soins palliatifs. Malgré ces avancées, un temps est nécessaire afin de mesurer l'impact de ces programmes sur l'évolution des pratiques. Des progrès restent à faire, notamment dans l'accompagnement de la fin de vie à domicile. Différents rapports récents permettent de dresser un bilan sur l'accompagnement de la fin de vie : le bilan du programme soins palliatifs 2008-2012, le rapport de la mission Sicard « Penser solidairement la fin de vie » remis en décembre 2012 au Président de la République, les rapports de l'observatoire national de la fin de vie et l'avis du comité consultatif national d'éthique (CCNE) du 1er juillet 2013. La réflexion se poursuit à partir de ces travaux afin de proposer des orientations en matière d'accompagnement de la fin de vie.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Herth](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31242

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6780

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11024